



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ENA

Question écrite n° 34903

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire l'état actuel de concrétisation du rapport qui lui a été remis le 22 avril 2003 sur la réforme de l'Ecole nationale d'administration (ENA). Ce rapport prévoyait notamment le regroupement des enseignements à Strasbourg, la formation permanente des cadres supérieurs de l'État, formation que le rapport proposait de rendre obligatoire et la préparation des fonctionnaires aux problématiques européennes, notamment par l'accueil d'étudiants étrangers (La Lettre du Gouvernement, n° 141 , 8 mai 2003).

Texte de la réponse

A la suite du rapport remis au ministre de la fonction publique par la commission présidée par M. Yves Thibault de Silguy le 22 avril 2003, une concertation de grande ampleur a été engagée et une importante réflexion a été conduite dans l'ensemble des services de l'État concernés sur les modalités possibles d'une future réforme de l'ENA. Le 22 octobre 2003, le ministre de la fonction publique a présenté, dans une communication en conseil des ministres consacrée plus généralement à l'encadrement supérieur, les trois principes de base de la réforme qui est depuis mise en oeuvre : redonner pleinement à l'ENA sa vocation première d'école d'application, lui offrir une nouvelle perspective en l'ouvrant sur l'administration des territoires et sur l'Europe et en faire un centre d'expertise pour la réforme de l'État. Le regroupement de l'ensemble des activités de l'école sur Strasbourg sera effectif au 1er janvier 2005. Le ministre de la fonction publique a par ailleurs fait part de l'intention du Gouvernement de vendre, dans les meilleurs délais et au plus offrant, le siège historique du 13, rue de l'Université. L'ENA ne conservera donc à Paris que quelques locaux pour les formations courtes, inférieures à un mois, et ses activités internationales, hors formations européennes. L'école accueillera donc dès 2005, en permanence, tous les élèves à Strasbourg. En outre, la réforme du concours d'entrée à l'ENA, en permettant aux ressortissants de l'Union européenne de se présenter aux trois concours d'accès, en a fait une véritable école européenne.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34903

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1535

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8132